



Aux parents des élèves qui entreront  
en 5<sup>ème</sup> HarmoS en août 2022

Le Locle, le 31 mai 2022

### **INSCRIPTIONS AUX COURS D'INITIATION 2022-2023**

Chers parents,

**Comme chaque année la Musique scolaire du Locle donne aux élèves de 5<sup>ème</sup> HarmoS la possibilité de s'inscrire pour suivre des cours d'initiation musicale.**

Ces cours ont pour but de sensibiliser les élèves à la musique et de les préparer à l'apprentissage d'un instrument à vent ou de percussions. Ils auront effectivement la possibilité, après la première année de cours proposée, de choisir un instrument (clarinette, cornet, flûte traversière, trompette, trombone, batterie, saxophone, euphonium, cor d'harmonie, etc.) et de la pratiquer au sein de la Musique scolaire.

Après quelques années de pratique, selon leur niveau et s'ils en ont envie, ils pourront intégrer notre ensemble harmonique, **Le Jam's Orchestra**, composé de nombreux musiciens et dirigé par des professeurs qui se donnent à fond dans leur enseignement. Mais peut-être les avez-vous déjà vus et entendus lors d'une de leur manifestation ? Sachez en tous cas que ce sont vos enfants qui, aujourd'hui, contribuent à son évolution et à sa réussite de demain.

Durant les cours d'initiation, votre enfant aura l'occasion de découvrir et d'essayer différents instruments au travers d'un développement rythmique enseigné par des professeurs amoureux de leur travail et dotés d'une patience à toute épreuve.

Il aura également le loisir de partager son expérience musicale, d'échanger et de collaborer avec ses camarades de groupe et son professeur, d'évoluer à son rythme et de s'exprimer au travers de la musique.

Les élèves du deuxième cycle HarmoS (de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup>) du Cercle scolaire Le Locle ont la possibilité de suivre leur cours de musique pendant le temps scolaire sur la période du TAE (Travail Autonome Encadré). Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de cette opportunité, veuillez compléter le formulaire TAE que votre enfant a reçu dernièrement et le retourner au secrétariat des écoles. Le bulletin d'inscription pour la Musique Scolaire devra, lui, être envoyé par courrier ou par email à l'adresse mentionnée au bas du coupon, après avoir pris connaissance du règlement joint à la présente.

**L'inscription de votre enfant ne sera prise en considération qu'à réception du bulletin susmentionné, dûment rempli et signé par vos soins.**

Voici le tableau concernant le prix de la cotisation annuelle :

Année scolaire	Cotisation annuelle – Fr.
5 Harnos	210.-
6H	315.-
7H	315.-
8H	405.-
9H	405.-
10H	405.-
11H Première année du Conservatoire	405.-
A partir de 16 ans, pour les élèves fréquentant uniquement le JAM'S orchestra	150.-

Le montant de la cotisation ne doit pas être un obstacle. Vous avez la possibilité d'envoyer un courriel à l'adresse [comite@musique-scolaire.ch](mailto:comite@musique-scolaire.ch) pour obtenir le formulaire à remplir pour déterminer si vous avez droit à une subvention de la Ville, selon l'article 20 du règlement de la Musique scolaire. En cas de non-participation, vous pouvez prendre contact avec notre secrétaire 032/933.84.17, à réception de la facture, pour un arrangement de paiement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Madame Lilia de Oliveira (078/795.96.09), ou envoyer un courriel à l'adresse suivante :

**[comite@musique-scolaire.ch](mailto:comite@musique-scolaire.ch)**

De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet :

**[www.musique-scolaire.ch](http://www.musique-scolaire.ch)**

Nous vous prions d'agréer, chers parents, nos salutations musicales les meilleures.

LE COMITÉ DE LA MUSIQUE SCOLAIRE

La secrétaire



Janique Rollier

Copie pour information : Direction du Cercle scolaire Le Locle

**Annexes :** 1 bulletin d'inscription  
1 exemplaire du règlement de la Musique scolaire